Ville de
Niederbronn
les Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX 304/ CF

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande formulée le 18/11/2026 par l'entreprise Starsbourg Electricité Reseaux, Mr Alexandre BROSSON Tél : 06 75 45 04 67 mail to : alexandre.brosson@strasbourg-electricite-reseaux.fr

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux,

A R R E T E

Article 1er

En raison des travaux de renouvellement d'un poste d'électricité sis : rue des perdreaux dans l'impasse allant vers le n°12 programmés le 1er Décembre 2026. La circulation des véhicules dans l'impasse sera barrée. L'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits dans l'emprise du chantier. Les habitants de cette impasse devront prendre leurs disponibilités.

Article 2

La signalisation du chantier seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux. Les riverains concernés seront avertis par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R417-10 du code de la

route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus. Tout contrevenant à ces dispositions pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule au frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Article 4

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 19 novembre 2026

L'adjoint au Maire



Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Christian BRUCKER